



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/2005/2/Corr.1
6 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen
(Trente-septième session, Genève, 26-30 septembre 2005)
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**CONTRIBUTION TECHNIQUE À L'EXAMEN DU PROTOCOLE
DE 1998 SUR LES MÉTAUX LOURDS**

Rapport établi par le Président de l'Équipe spéciale des métaux lourds,
en collaboration avec le secrétariat

Rectificatif

Page 12, annexe III, paragraphe 2, sixième ligne

Ajouter la phrase: Pour toute proposition visant à étendre le champ d'application du Protocole à de nouveaux métaux, il faudra suivre la procédure définie à l'article 13 du Protocole.

Page 16, annexe III, paragraphe 21, cinquième ligne

Remplacer le texte placé entre crochets par le texte suivant: Un aperçu général des émissions, dans la zone géographique des activités de l'EMEP, d'autres métaux pour lesquels des données d'émission ont également été communiquées à l'EMEP pourra aussi être inclus conformément à l'article 7, et supprimer les crochets.
